



Mairie de Charensat

Réunion du 23 Juillet 2020

Présents : MM. BACCONNET – BARRIERE – BENARD-SERRURIER (arrivée à 20h15) - BLANCHON – BUISSON - CLOAREC CUNY – DOS SANTOS – DUBOISSET – GOURSON – GRANDSAIGNE – MOURDON – POUCHOL – SENETAIRE

Absents excusés : M. MARTIN (pouvoir à Mme DUBOISSET)

Date de convocation : 16/07/2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois Juillet à 18h30, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en lieu inhabituel de ses séances (salle des fêtes) sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire.

M. Yvan CUNY a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique que les mesures de prévention pendant l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 ne sont plus applicables depuis le 10 juillet 2020. Le huis clos n'est plus obligatoire, la séance est ouverte au public sous réserve de respecter les gestes barrières (distanciation + port du masque).

- **Remarques compte-rendu du 23 juin 2020** : aucune remarque, Monsieur le Maire rappelle que La Poste est ouverte tous les jours de 9h00 à 12h00 sauf les mercredis et samedis et que Mme RIGAUD n'a pas donné de réponse pour la proposition de prix pour l'achat de son aire naturelle de camping.

- **Approbation du compte-rendu du 23 juin 2020** : 15 pour – 0 contre – 0 abstention

- **Prix de vente de la parcelle aux Etablissements CHOUVY** : Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé de céder gratuitement la parcelle aux Etablissements CHOUVY et de leur faire régler seulement la moitié du raccordement d'enfouissement des réseaux. Monsieur le Maire présente la facture du SIEG qui s'élève à 2 574,56 € TTC, le montant sera donc partagé entre la Commune et le SIEG, d'où la demande de prise en charge par les Ets CHOUVY d'un montant de 1 287,28 €. Monsieur le Maire explique que le réseau va peut-être être utilisé pour une antenne de téléphonie mobile. Accord avec 15 pour -0 contre -0 abstention

- **Revalorisation de la mutuelle INTERIALE** : Monsieur le Maire rappelle que la commune a souscrit depuis plusieurs années un contrat collectif prévoyance à adhésion facultative auprès d'INTERIALE. Suite à l'analyse des données techniques de ce contrat, il est préconisé une revalorisation de 3 % du montant des cotisations applicables au 01.01.2021. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention

- **Tarifs réglementés de vente d'électricité SIEG** : Monsieur le Maire propose l'adhésion à un groupement de commandes avec le SIEG et présente la convention constitutive pour l'achat d'électricité. Monsieur le Maire explique que, vu la conjoncture, les conditions actuelles seraient plus favorables (il doit se renseigner). Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention pour prendre la décision la plus favorable (avant le 31 juillet).

- **Marchés du samedi matin** : Monsieur le Maire fait part du gros travail de Marinette DOS SANTOS et Stéphane GRANDSAIGNE pour la mise en place du marché de producteurs et laisse la parole à Marinette DOS SANTOS pour expliquer le déroulement du marché les samedis matins. Il y a 11 producteurs et commerçants qui sont actuellement intéressés pour venir sur le marché. Le boucher et le fromager veulent venir tous les samedis. Le boucher viendra avec des paniers de légumes bio (problème de maraîchers), les commerçants vendent aussi chez eux sous forme de paniers. Il n'y a pas de droits de place et les camelots apprécient. Afin d'informer les gens, il serait souhaitable de faire des panneaux d'affichage, refaire passer un article sur La Montagne et déposer l'information via un document dans les boîtes aux lettres des habitants de Charensat. Un deuxième point sera à étudier : la foire aux dindes qui est fixée le 2^{ème} samedi de décembre. En 2020 la foire à Giat tombe le même jour. Réflexion sur un changement de date : mettre la foire le dimanche ou le samedi précédent (le 1^{er} du mois). Marinette DOS SANTOS expose les recherches qu'elle a déjà effectuées : cabanes en bois pour un marché de Noël (demandes de devis déjà faites), contact avec des exposants, demande de devis auprès de photographes pour des photos avec le Père-Noël... Discussion autour d'un repas dansant, d'un spectacle de rue le matin plutôt que l'après-midi. Les membres décident de réfléchir à une date et décideront du déroulement de la foire 2020 lors de la prochaine réunion, et souhaitent rencontrer les membres du comité des fêtes et autres associations pour en discuter.

- **Local boulangerie** : Monsieur le Maire présente le plan établi par l'architecte pour le dépôt de la demande d'autorisation de travaux d'aménagement de la nouvelle boulangerie. Monsieur le Maire présente le devis de la

SARL TIXER pour refaire la devanture du local à neuf, couleur d'origine, pour un montant de 1 812,83 € H.T., soit 2 175,40 € TTC. Les travaux sont à faire avant le 31 octobre. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention

- **Vente de terrain à Madame Sylvie RICO à La Gorce** : Monsieur le Maire rappelle la réunion du 23 juin 2020 et fait part du courrier envoyé à Mme Lauriane BASCOBERT resté sans réponse à ce jour. Monsieur le Maire présente le mail de Me DRIJARD qui informe d'un compromis de vente entre Mme RICO et Mr TRENTI. Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé à Mme RICO.

Arrivée de Mme BENARD-SERRURIER

Monsieur le Maire propose de refaire un courrier à Mme BASCOBERT pour demander une réponse rapide et mettre la notaire en copie. Monsieur le Maire explique qu'il y a un projet de branchement du photovoltaïque de Mme BASCOBERT sur le transformateur récemment implanté pour le projet GLASZIOU et le projet communal de Chancelade.

- **Devis divers** : Monsieur le Maire fait part qu'il est nécessaire de réparer la toiture de l'ancienne boucherie située à côté de la mairie et présente les 3 devis avec couverture en ardoise naturelle, à savoir :

* DA SILVA TOITURE : devis d'un montant de 24 960,00 € H.T., soit 29 952,26 € T.T.C.

* EURL LOPITAUX : devis d'un montant de 23 456,20 € H.T. avec couverture en ardoise Eternit (plus-value de 5 720,00 € pour couverture en ardoise naturelle), soit 29 176,20 € H.T.

* BESSEGE : devis d'un montant de 24 944,05 € H.T.

Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention pour l'entreprise DA SILVA TOITURE qui a l'habitude de travailler sur la commune compte-tenu du peu de différence avec l'entreprise BESSEGE.

-**Courriers divers** :

* Accord de subventions du Conseil Départemental de 5 355 € pour une étude diagnostique et 6 960 € pour l'étude hydrogéologique concernant le réseau d'eau. Lecture du courrier. Ces deux études vont permettre au conseil municipal de se positionner sur un programme de travaux afin de pouvoir résoudre tous les problèmes qui se posent sur la commune en matière de distribution d'eau (avec des déficits pluviométriques de plus en plus importants), afin d'aborder les années futures qui seront de plus en plus chaudes de la meilleure façon. Ceci pour les abonnés actuels et futurs.

* Courrier de l'avocate concernant l'affaire JAY/Commune, facture d'un montant de 668,40 € TTC.

* Cour d'Appel de Riom concernant l'accusation de diffamation classée sans suite et l'identité de l'auteur du message : Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention pour ne pas donner suite, mais il est regrettable qu'il n'y ait pas eu d'excuses de la part des responsables.

* lettre de résiliation du bail de Mme Marie-Ange BOUDON concernant l'appartement n° 1/501 à compter du 08/07/2020. Le délai de préavis étant de 3 mois, la date de sortie est prévue pour le 08/10/2020. Si un nouveau locataire se présente, la durée de préavis peut être diminuée mais ne peut être inférieure à 1 mois. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

* Mail de Mme Tiffany HERNANDEZ qui recherche un logement avec un petit morceau de terrain clos.

* Demande de logement du boulanger également.

* Choix d'une entreprise pour la maîtrise d'œuvre concernant la desserte forestière de 2018 : le moins-disant est le Cabinet BISO & Associés pour un montant de 4 100 € H.T. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention

* Demande de Mr et Mme DU MEE qui souhaite acquérir un bout de voirie (dégagement de sécurité). Avis défavorable avec 15 contre – 0 pour – 0 abstention

* Lecture du courrier du centre des impôts désignant les membres titulaires et suppléants désignés pour la CCID (Commission Communale Impôts Directs).

* Monsieur le Maire rappelle que nous devons recevoir nos amis de Hohentengen cette année au mois de juillet, nous avons répondu qu'il n'était pas possible d'autant plus qu'avec l'épidémie de coronavirus cette manifestation n'aurait pu avoir lieu. Monsieur le Maire propose de faire une réunion pour relancer le Comité de Jumelage et élire un nouveau bureau. Monsieur le Maire explique que l'on fêtera les 30 ans du jumelage officiel en 2021, voir pour se rapprocher avec le Comité de Jumelage de St-Gervais d'Auvergne. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention

* Diagnostic immobilier effectué par le Cabinet COQUET CARSON concernant l'acquisition par la commune du restaurant Jean-Luc BLANCHON par l'intermédiaire de l'EPF-SMAF Auvergne : facture d'un montant de 1 090 € T.T.C. Voir avec le PAD si possibilité de subvention pour des travaux de rénovation. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention

* Mr et Mme GRATEPANACHE ne souhaitent plus acquérir le terrain communal demandé par courrier lors de la réunion précédente. Monsieur le Maire propose de prendre une délibération générale pour autoriser les habitants (sur demande préalable) de s'occuper des friches et à planter des arbustes dans les sections communales. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention

* Acquisition de l'étang de Chancelade : acte de vente signée le 20 juillet 2020. Les membres souhaitent faire passer dans les boîtes aux lettres des habitants un document informant de cette acquisition (le même qui

informera sur le marché des samedis matins) ainsi que sur la nouvelle aire de jeux dans le bourg. Il sera distribué en même temps que les masques du Conseil Départemental.

* Réunion ACDC concernant la gestion du matériel de l'ancienne Communauté de Communes de St-Gervais d'Auvergne loué aux associations : il y a 11 communes adhérentes. Mme BARADUC travaille 5 h 00 par semaine pour cette association. La participation demandée à chaque commune est de 600 € ; Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention

* Eau de Vergheadet : Mme GIRODIAS est allée rencontrer Stéphane GRANDSAIGNE et Bernadette GOURSON pour leur présenter le dossier de l'eau de Vergheadet. Monsieur le Maire donne l'explication sur l'historique de ce dossier qui sera inclus dans les deux études précédemment évoquées (qui aboutiront sur des solutions proposées aux habitants de ce village).

* Monsieur le Maire rappelle aux membres le travail important que Mme IZQUIERDO a fait pour le montage des dossiers de demande de subventions pour l'acquisition de l'étang de Chancelade (subventions toutes accordées soit 800 000 €), et propose de lui augmenter sa prime IFSE (Indemnités de fonctions sujétions et d'expertise).

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,

www.charensat.fr